

# INSTITUTIONS DE CONTRÔLE ET D'ÉVALUATION DES FINANCES PUBLIQUES

MENDOUGA ALIMA Marc





# OBJECTIF D'APPRENTISSAGE

À la fin du module, les étudiants seront capables :

- ✓ d'identifier les différentes Institutions internationales et nationales de contrôle et d'évaluation des finances publiques ;
- ✓ de circonscrire les rôles et responsabilités de chacune de ces Institutions.



# **PLAN DU COURS**

## **Première partie :**

Les institutions internationales de contrôle et d'évaluation des finances publiques

## **Deuxième partie :**

Les institutions nationales de contrôle des finances publiques

# PLAN DU COURS

## PREMIERE PARTIE

Les Institutions  
Internationales de  
contrôle et  
d'évaluation des  
finances  
publiques

Session 1.1 : Les Institutions internationales de l'audit externe

Session 1.2 : Les Institutions internationales de l'audit interne

Session 1.3 : Les organismes d'évaluation des finances publiques



# PLAN DU COURS



## DEUXIEME PARTIE

Les Institutions  
nationales de  
contrôle et  
d'évaluation des  
finances  
publiques

Session 2.1 : Les Institutions nationales de l'audit externe

Session 2.2 : Les Institutions nationales de l'audit interne

Session 2.3 : Les Normes de contrôle des finances publiques



# INTRODUCTION

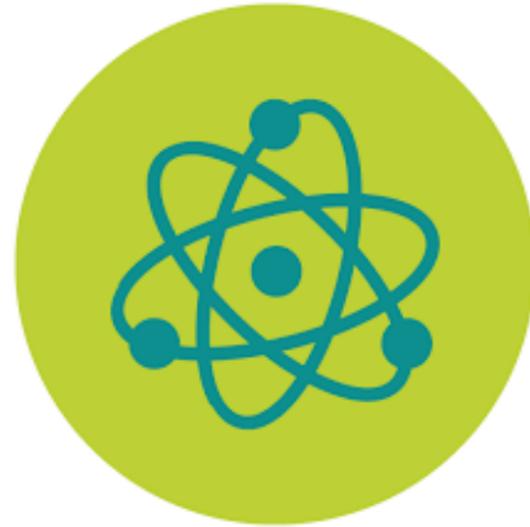
LE CONTRÔLE DES FINANCES PUBLIQUES

L'ÉVALUATION DES FINANCES PUBLIQUES

# LE CONTRÔLE DES FINANCES PUBLIQUES



NOTIONS



FONDEMENTS



FONCTIONS



FORMES



NOTIONS

**« Procédés et moyens d'action qui ont pour objet la vérification de l'activité ou de certaines activités de l'administration, afin de s'assurer que celle-ci agit en vue de satisfaire les besoins d'intérêt général pour lesquels elle a été créée, dans la sphère de ses compétences, dans le respect de la légalité, et dans les limites des moyens mis à sa disposition »**

Didier BATSELE



NOTIONS

« *le rapprochement d'une activité de l'administration, telle qu'elle est, a été, ou sera, avec ce qu'elle doit ou devrait être* » D. LEVY

« *l'idée de vérification, c'est-à-dire le fait de s'assurer qu'une chose est bien telle qu'on la déclarée ou telle qu'elle doit être par rapport à une norme donnée* » J-F FABRE



NOTIONS

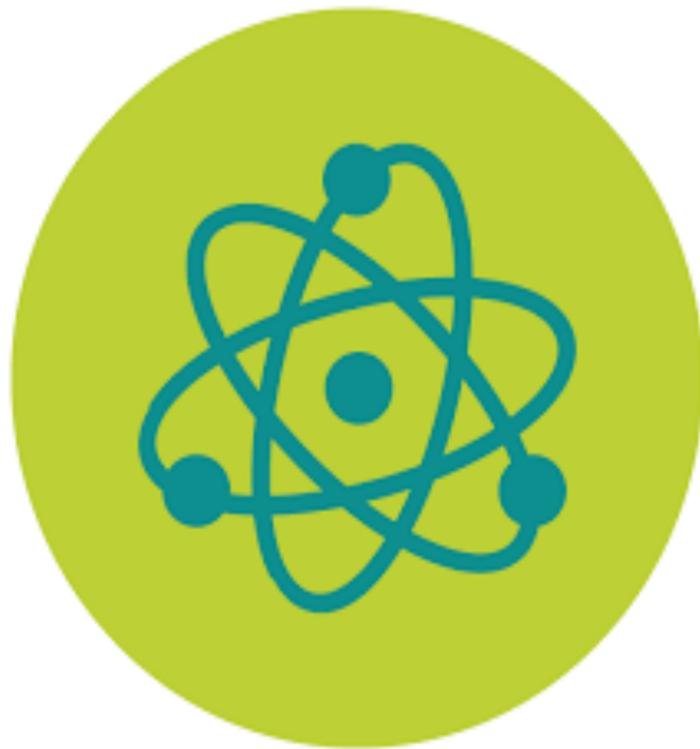
**Vérification de la gestion des fonds publics par les personnes préposées à cet effet, dans le but de signaler, en temps utile, les écarts par rapport à la norme ou les atteintes aux principes de la conformité aux lois, de l'efficience, de l'efficacité et de l'économie de la gestion financière, de manière à ce que l'on puisse, dans chaque cas, prendre des mesures correctives, préciser la responsabilité des parties en cause, obtenir réparation ou prendre des mesures pour empêcher, ou du moins rendre plus difficile, la perpétration d'actes de cette nature.**

## BUTS



NOTIONS

- **Assurer la maîtrise des risques auxquels l'Administration est confrontée ;**
- **Garantir aux citoyens et à leurs représentants, la permanence de l'Etat, un respect suffisant de l'Etat de droit et une exécution satisfaisante des politiques publiques arrêtées par les dépositaires du pouvoir politique.**



## la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789

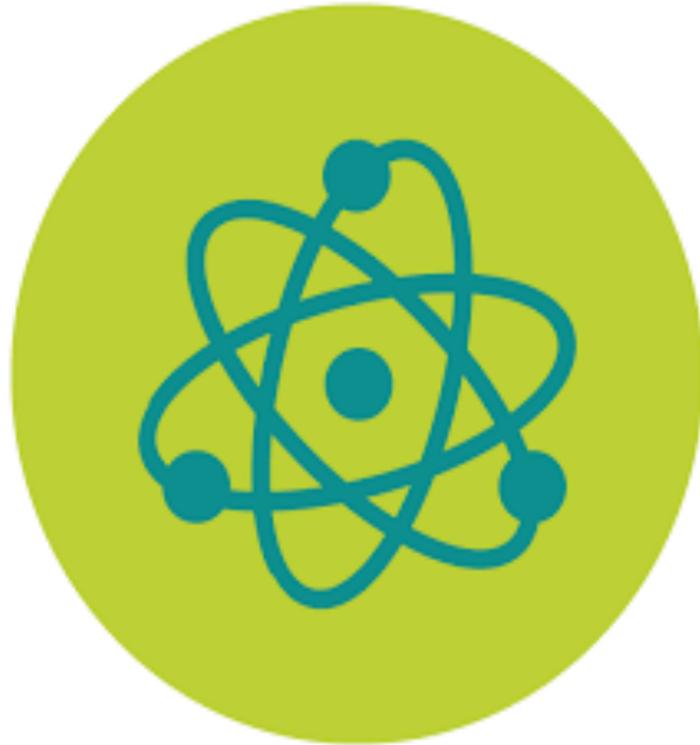
*Article 15:*

***« la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration »***

FONDEMENTS

# La Constitution du Cameroun :

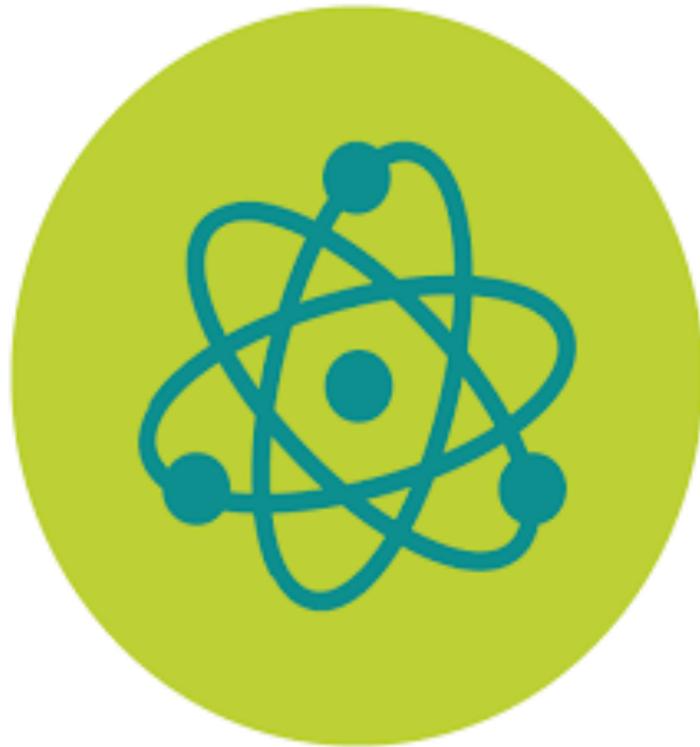
- *Le Cameroun affirme « son attachement aux libertés fondamentales inscrites dans la déclaration universelle des droits de l'homme », (Préambule)*
- *« le contrôle de l'action du Gouvernement » par le Parlement (Article 14 alinéa 2)*
- *la compétence de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême « pour contrôler et statuer sur les comptes publics et ceux des entreprises publiques et parapubliques ».( Article 41)*



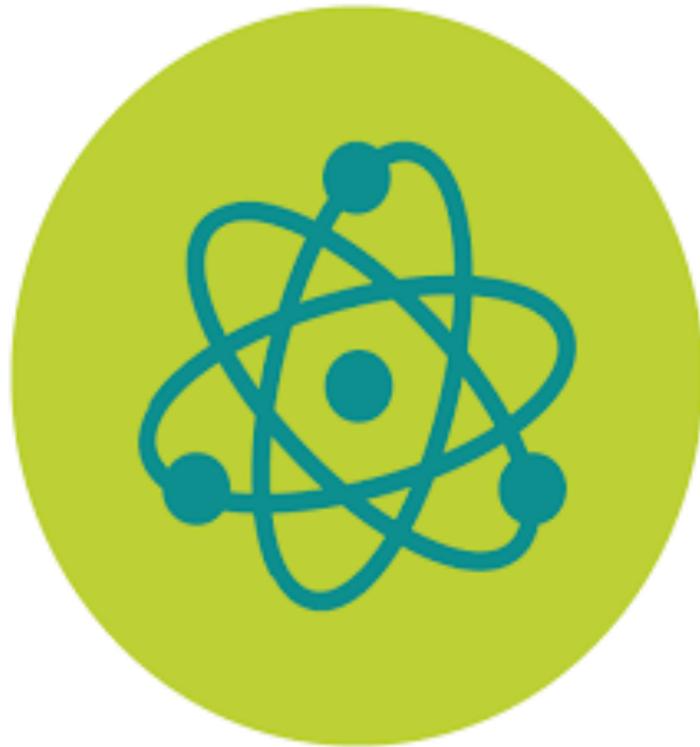
FONDEMENTS

## Les textes législatifs et réglementaires :

- Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques en remplacement de la loi N°2007/006 du 26 décembre 2007
- la loi N°74/18 du 05 décembre 1974 relative au contrôle des Ordonnateurs, Gestionnaires et Gérants de crédits publics et des Entreprises d'Etat telle que modifiée par la Loi N°76/4 du 08 juillet 1976.

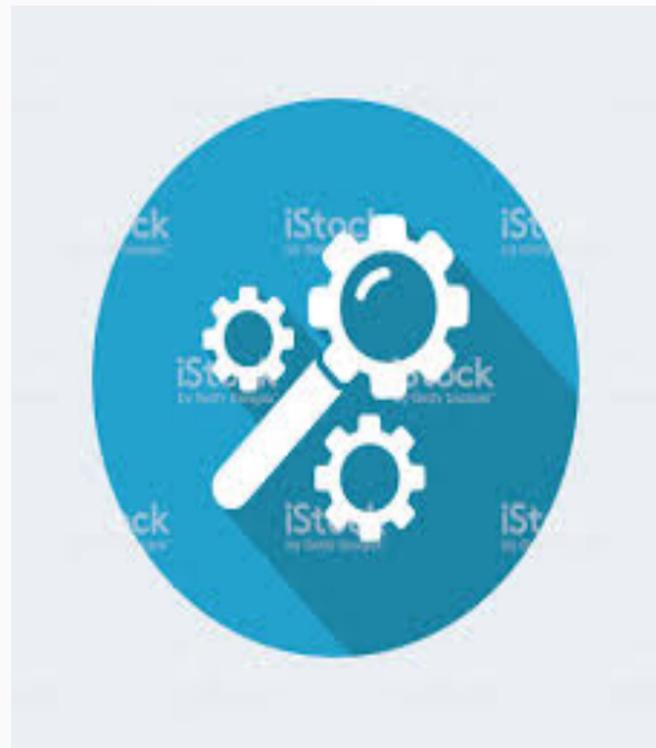


FONDEMENTS



FONDEMENTS

- **« le contrôle des finances publiques n'est pas une fin en soi mais il est un élément indispensable d'un système régulateur »**  
Déclaration de Lima
- **le contrôle des finances publiques participe à l'amélioration de la gouvernance d'un Etat, à travers le renforcement des systèmes redditionnels, la promotion et le respect de l'obligation de rendre compte.**



## FONCTIONS

**La fonction  
redditionnelle et  
coercitive du  
contrôle des finances  
publiques**

**La fonction améliorative  
du contrôle**

**La fonction informative  
et pédagogique du  
contrôle**

**La fonction protectrice  
de l'intégrité des  
finances publiques**

# LES FORMES DE CONTROLE

## Le contrôle inorganisé

**C'est un contrôle de portée variable selon l'état de la conscience collective et des libertés publiques existantes**



# LES FORMES DE CONTROLE

## Le contrôle parlementaire

c'est un contrôle qui est effectué par la commission des finances de l'Assemblée Nationale, ainsi que par toute autre commission d'enquêtes



# LES FORMES DE CONTROLE

## Le contrôle administratif

**C'est un contrôle interne à l'Administration et est le fait d'un ensemble d'organes assurant à la fois le contrôle interne et externe des entités.**



# LES FORMES DE CONTROLE

## Le contrôle juridictionnel

C'est un contrôle qui est effectué par une juridiction spécialisée



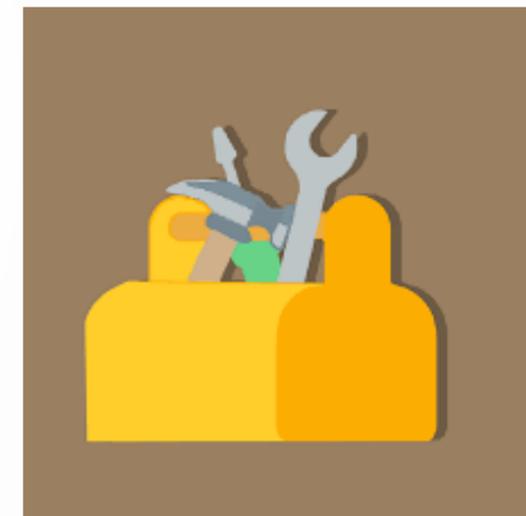
# L'EVALUATION DES FINANCES PUBLIQUES



NOTIONS



FORMES



OUTILS

# LA NOTION D'ÉVALUATION

- ✓ L'évaluation consiste généralement en une démarche méthodique visant à mesurer les résultats d'une activité en vue d'en accroître l'efficacité
- ✓ l'évaluation des finances publiques consiste à rechercher si les moyens financiers affectés par l'Etat et les autres collectivités et organismes publics pour la mise en œuvre des activités contenues dans leurs budgets respectifs, ont permis de produire les effets attendus de ces activités, et d'atteindre les objectifs qui étaient visés par les politiques matérialisées dans ces budgets.





**LES  
CRITERES DE  
L'EVALUATIO  
N DES  
FINANCES  
PUBLIQUES**

- ✓ **La pertinence**
- ✓ **L'efficacité**
- ✓ **L'efficience**
- ✓ **L'economie**
- ✓ **L'utilité**
- ✓ **La cohérence interne**
- ✓ **La cohérence externe**



Designed by Pngtree

**LES FORMES  
D'EVALUATION**



**EVALUATION EXTERNE**



**EVALUATION INTERNE**



**AUTO-EVALUATION**



## **EVALUATION PAR LES PAIRS**

Activité collective des évaluateurs d'une institution, qui jugent de façon critique les travaux des évaluateurs d'une autre institution (les pairs)

Ces évaluations peuvent porter sur l'ensemble de l'organisation, un domaine spécifique de celle-ci, ou encore sur des thèmes de recherches effectués par l'une ou l'autre institution.



## **EVALUATION PAR UN CABINET EXTERNE**

Consiste à recruter un cabinet externe spécialisé dans l'évaluation des finances publiques, aux fins de réaliser une évaluation.

Ce cabinet utilisera les outils élaborés par les institutions internationales compétentes en évaluation des finances publiques.



## **AUTO-EVALUATION**

Consiste pour un Etat ou toute autre Organisation, à se faire un diagnostic de sa situation ou de son état, dans le but d'évaluer sa performance.

Pour ce faire, il est généralement mis sur pied un comité, une équipe, ou toute autre structure en tenant lieu, composée essentiellement des membres de l'institution évaluée.

**Référentiels à partir desquels il est possible  
d'évaluer la gestion des finances publiques  
d'un système**



**Le mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP)**

*Public Expenditure and Financial Accountability (PEFA)*

**Le Code des bonnes pratiques pour la transparence des finances publiques du Fonds Monétaire International**

**Debt Management Performance Assessment tool (DeMPA)**

# *Public Expenditure and Financial Accountability (PEFA)*

**Programme de partenariat  
multilatéral (2001)**

**Cadre amélioré en 2016**

**Accent mis sur :**

- ✓ **les contrôles internes financier**
- ✓ **Evaluation de forces et  
faiblesses**
- ✓ **Transparence et responsabilité**
- ✓ **Résultats de la gestion financière**

**Objectifs fondamentaux:**

- ✓ **Discipline budgétaire**
- ✓ **L'allocation stratégique des  
ressources**
- ✓ **Efficacité des services rendus**

**31 indicateurs**



# *Public Expenditure and Financial Accountability (PEFA)*

**1. La fiabilité du Budget**

**2. Transparence des finances  
publiques**

**3. Gestion des actifs et passifs**

**4. Stratégie budgétaire et  
établissement du budget fondé sur  
les politiques publiques**

**5. Prévisibilité et contrôle de  
l'exécution du budget**

**6. Comptabilité et reporting**

**7. Supervision et audit externes**



## Debt Management Performance Assessment tool (DeMPA)

Le DeMPA est fondé sur les principes contenus dans les Directives pour la Gestion de la Dette publique du FMI et de la Banque mondiale publiées en 2001 et révisées en 2003, et est calqué sur le modèle du Cadre des dépenses publiques et responsabilité financière (PEFA) qui sert à mesurer la performance en gestion des finances publiques

**15 indicateurs de performance**

# Le mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP)

**Créer en 2003**

## **Domaines**

- ✓ Démocratie et Gouvernance politique
- ✓ Gouvernance économique
- ✓ Gouvernance d'entreprise
- ✓ Développement socio-économique

# Le Code des bonnes pratiques pour la transparence des finances publiques du Fonds Monétaire International

## Quatre principaux axes

- ✓ Transparence des procédures budgétaire
- ✓ Définition claire des rôles et responsabilités
- ✓ Accès du public à l'information
- ✓ L'intégrité

Outil 1990

Rapports sur l'observation des normes et codes (RONC)



**Fin Introduction**



## **Première partie :**

**Les institutions internationales de  
contrôle et d'évaluation des finances  
publiques**

# PLAN DU COURS

## PREMIERE PARTIE

Les Institutions  
Internationales de  
contrôle et  
d'évaluation des  
finances  
publiques

Session 1.1 : Les Institutions internationales de l'audit externe

Session 1.2 : Les Institutions internationales de l'audit interne

Session 1.3 : Les organismes d'évaluation des finances publiques



Session 1.1 :

**Les Institutions internationales de l'audit  
externe**



**I- l'Organisation Internationale des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances publiques**

**II- les groupes de travail régionaux de l'INTOSAI**

**III- la Fédération Internationale des Comptables**

**IV- les Institutions sous régionales de contrôle des finances publiques de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest**

# INTOSAI

**INTOSAI**



# L'INTOSAI

- ✓ **Organisation faîtière du contrôle externe des finances publiques créée en 1953**
- ✓ **Jouit d'un Statut spécial auprès de l'ECOSOC des Nations unies**
- ✓ **Contribue à l'amélioration de la gouvernance des finances publiques par l'instauration des principes de base de l'audit externe auxquels tous ses membres doivent adhérer**



# L'INTOSAI

- ✓ Améliore à l'échelle internationale le contrôle externe des finances publiques
- ✓ Accroît la compétence professionnelle, l'image et l'influence des ISC dans les pays respectifs
- ✓ Agit comme porte-parole public mondial reconnu des ISC au sein de la communauté internationale
- ✓ Etablit des normes dans le domaine du contrôle du secteur public



# L'INTOSAI

PRINCIPE  
DE BASE

Indépendance de  
l'ISC et de ses  
membres doit être  
garantie par la  
Constitution

Rapports de l'ISC  
avec le Parlement,  
les administrations  
publiques et le  
gouvernement  
doivent être  
clairement établis  
par la constitution

**INTOSAI**



# L'INTOSAI

PRINCIPE  
DE BASE

L'ISC doit avoir un mandat suffisamment large et une entière discrétion dans l'exercice de ses missions

ISC doit jouir des pouvoirs suivants : pouvoir d'enquête, d'exécution de ses recommandations et d'utilisation des avis de ses experts

**INTOSAI**





# L'INTOSAI

PRINCIPE  
DE BASE

Méthodes d'audit

Liberté d'échange  
d'expérience au  
plan international

**INTOSAI**



# L'INTOSAI

**« EXPERIENTIA MUTUA OMNIBU  
PRODEST »**

**« L'expérience mutuelle profite à tous »**

DEVISE

**INTOSAI**



# L'INTOSAI

? Le Congrès

? Le Comité Directeur

? Le Secrétariat Général

CNP

CRC

CPC

CAPFA

? Le Comité de Surveillance sur  
les questions émergentes

IJGA

IDI

ORGANES

INTOSAI



# LES ORGANISATIONS REGIONALES

7 O.R DE  
L'INTOSAI



**CADRE  
DES  
NORMES  
DE  
L'AUDIT  
EXTERN  
E**

**INTOSAI-P**

Principe de l'INTOSAI

Principes fondateurs de l'INTOSAI INTOSAI-P 1-9

Principes fondamentaux de l'INTOSAI INTOSAI-P 10-99

**ISSAI**

Principes fondamentaux de l'audit du secteur public ISSAI 100-129

Exigences organisationnelles de l'ISC ISSAI 130-199

Audit financier	Audit de performance	Audit de conformité	Autres missions
-----------------	----------------------	---------------------	-----------------

Normes de compétence

**GUID**

Guide d'organisation des ISC GUID 1900-1999

Guide supplémentaire d'audit financier GUID 2900-2999	Guide supplémentaire d'audit de performance GUID 3900-3999	Guide supplémentaire d'audit de conformité GUID 4900-4999	Guide pour les autres missions 6500-6999
Guide spécifique 5000-5999		Autre Guide 9000-9999	

Guide des compétences

# L'INTOSAI

Quelques initiatives

**Programme 3I**

**CMP-ISC**

**INTOSAI**





# **FEDERATION INTERNATIONALE DES COMPTABLES**



# L'IFAC

- ✓ Organisation non gouvernementale créée en 1977 à Munich
- ✓ Ses membres à part entière sont des organisations comptables professionnelles reconnues par la loi dans leur circonscription



# L'IFAC

## MISSIONS

**Développer et promouvoir à l'échelle mondiale  
une profession comptable agissant de concert et  
se conformant à des normes harmonisées**



# L'IFAC

- Quatre Conseils (Boards), dits «d'intérêt public», qui élaborent des normes ou des recommandations spécialisées par domaine
- Plusieurs Comités qui ont pour but d'assurer le suivi d'une problématique particulière en réponse à des besoins sectoriels spécifiques



# L'IFAC

**INTERNATIONAL  
AUDIT AND  
ASSURANCE  
STANDARDS  
BOARD (IAASB)**

- ✓ travaille dans le domaine de l'audit et de l'assurance en émettant depuis 1995 des normes internationales
- ✓ a publié 36 normes d'audit et un texte international sur le contrôle qualité dans une version mise à jour et clarifiée



## L'IFAC

### **International Accounting Education Standards Board (IAESB)**

- ✓ élabore les critères à retenir pour la formation initiale et la formation continue des professionnels comptables
- ✓ édite des normes de formation
- ✓ encourage la compétence, les aptitudes professionnelles techniques, les valeurs, l'éthique et les attitudes.



## L'IFAC

**International  
Ethics  
Standards  
Board for  
Accountants  
(IESBA)**

Etablit des normes d'éthique appropriées à l'échelle internationale, y compris les exigences d'indépendance des vérificateurs et des comptables professionnels du monde entier



## L'IFAC

### **International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB)**

- ✓ établi les normes comptables du secteur public à l'échelle internationale
- ✓ IPSASB a pour but d'améliorer la qualité, la cohérence et la transparence de l'information financière du secteur public dans le monde entier





**LES INSTITUTIONS SOUS RÉGIONALES DE  
CONTRÔLE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE L'AFRIQUE CENTRALE ET DE  
L'AFRIQUE DE L'OUEST**



## **LES INSTITUTIONS SOUS RÉGIONALES DE CONTRÔLE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'AFRIQUE CENTRALE ET DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**

- **La Cour des comptes de la CEMAC**
- **La Cour des comptes de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine**

- 
- ✓ vérifie les comptes de la Communauté
  - ✓ vérifie la légalité et la régularité des recettes et dépenses
  - ✓ juge les comptes, sanctionne la gestion de fait, connaît des fautes de gestion, prononce les condamnations à l'amende et statue sur les recours
  - ✓ émet des avis à la demande des institutions, organes et organismes de la communauté

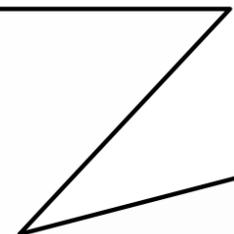


**COUR DES  
COMPTES DE LA  
CEMAC**

- 
- ❑ Contrôle les comptes des Organes de l'UEMOA
  - ❑ contrôle les comptes du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers
  - ❑ contrôle des comptes des États membres, mais seulement à leur demande
  - ❑ Évalue les systèmes de contrôle des comptes et les résultats des contrôles des comptes des États membres.



**COUR DES  
COMPTES DE  
L'UEMOA**





Session 1.2 :

**LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES DE  
L'AUDIT INTERNE**



## **LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES DE L'AUDIT INTERNE**

- **Institut des Auditeurs Internes (IAI)**
- **Institut Français des Auditeurs et Contrôleurs Internes (IFACI)**

# L'INSTITUT DES AUDITEURS INTERNES

✓ Organisation internationale créée aux Etats-Unis en 1941



✓ Assurer le « *leadership dynamique* » de la profession de l'audit interne

✓ Fournit à ses membres des informations et ressources en audit et contrôle interne, en audit des technologies de l'information et en sécurité interne

# L'INSTITUT DES AUDITEURS INTERNES

## MISSIONS

- **Défendre et promouvoir les valeurs que les professionnels de l'audit interne apportent à leurs organisations**
- **Proposer une formation professionnelle complète et des perspectives de développement personnel; développer des standards professionnels et des bonnes pratiques; proposer un programme de certification**



# L'INSTITUT DES AUDITEURS INTERNES

## MISSIONS

- **Promouvoir la recherche et la dissémination auprès des praticiens et des autres parties concernées, des connaissances en matière d'audit interne et de son rôle dans le contrôle interne, dans la gestion des risques, et la gouvernance d'entreprise**
- **Former les praticiens et tout public concerné ou intéressé aux meilleures pratiques de l'audit interne**



# L'INSTITUT DES AUDITEURS INTERNES

## MISSIONS



**Réunir les auditeurs internes de tous pays, pour le partage de l'expérience et de l'information relative à la pratique de l'audit interne**

# L'INSTITUT DES AUDITEURS INTERNES



Le Code de  
déontologie et  
Normes

Les Pratiques  
conseillées

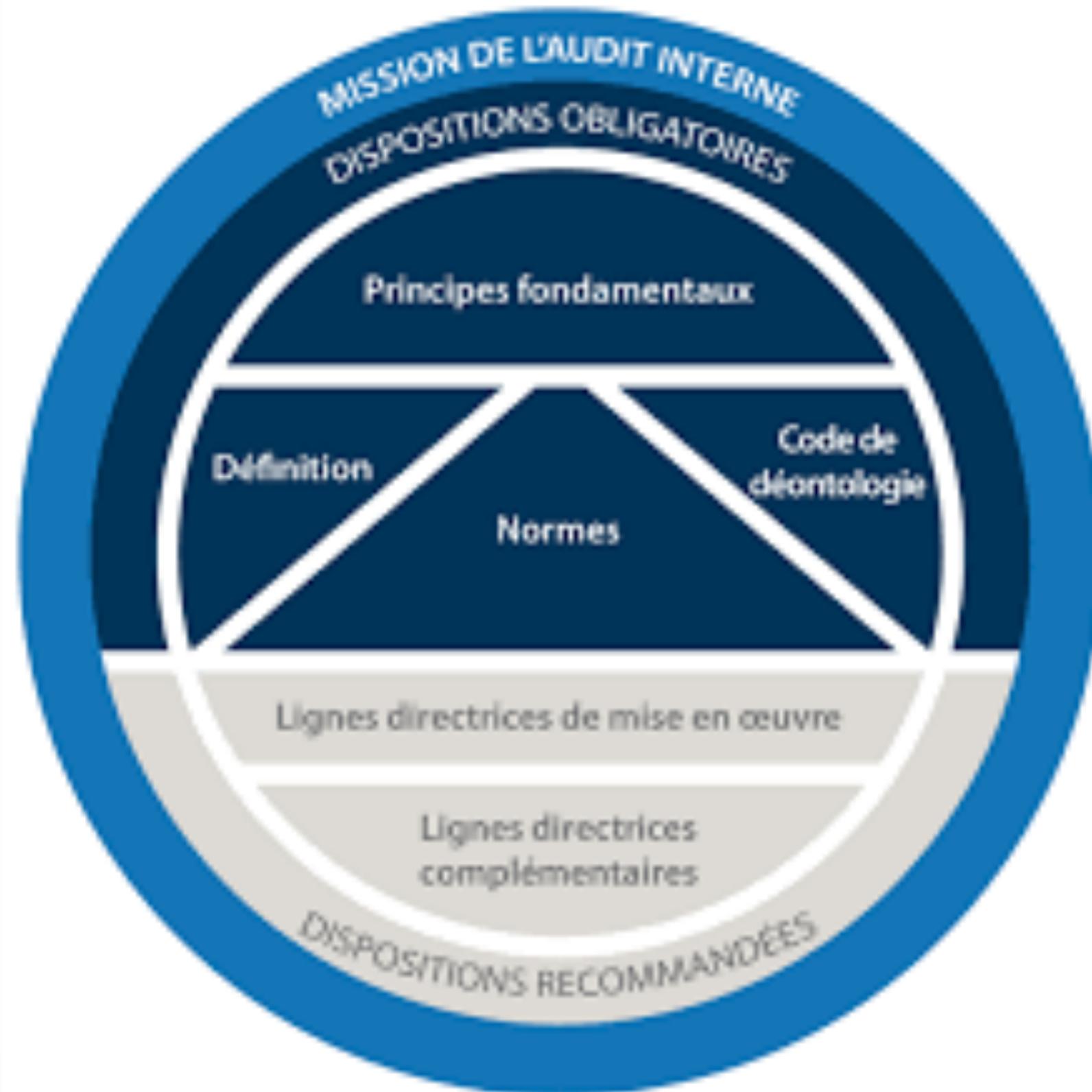
Les Aides  
Pratiques et de  
Développement

LES STANDARDS  
PROFESSIONNELS



The Institute of  
Internal Auditors  
South Africa

## LES STANDARDS PROFESSIONNELS



## Normes de qualification

**1000 – Mission, pouvoirs et responsabilités**

**1100 – Indépendance et objectivité**

**1110 – Indépendance dans l'organisation**

**1120 – Objectivité individuelle**

**1200 – Compétence et conscience professionnelle**

## Normes de fonctionnement

**2010 – Planification**

**2020 – Communication et approbation**

**2070 – Responsabilité de l'organisation en cas de recours à un prestataire externe pour ses activités d'audit interne**

**2100 – Nature du travail**

**2120 – Management des risques**



**LES STANDARDS  
PROFESSIONNELS**

# L'INSTITUT FRANÇAIS DE L'AUDIT ET DU CONTRÔLE INTERNE



- ✓ **Organisation regroupant plus de 5 600 professionnels de l'audit et du contrôle internes et, plus largement, de toutes les fonctions contribuant à la maîtrise des risques**
- ✓ **Favorise la diffusion des normes internationales de l'audit interne et des meilleures pratiques des métiers de la maîtrise des risques**

# L'INSTITUT FRANÇAIS DE L'AUDIT ET DU CONTRÔLE INTERNE

## MISSIONS



institut français de l'audit et du contrôle internes

- **Représenter les métiers de l'audit et du contrôle internes**
- **Partager les meilleures pratiques**
- **Professionaliser les acteurs et les organisations**



**LES INSTITUTIONS  
D'EVALUATION**

**Deuxième partie :**  
**LES INSTITUTIONS  
NATIONALES DE CONTRÔLE  
DES FINANCES PUBLIQUES**

# OBJECTIF D'APPRENTISSAGE

A l'issue des sessions de cette première partie, les élèves seront capables :

- d'identifier les différentes Institutions du contrôle des finances publiques ;
- de circonscrire les rôles et responsabilités de chacune desdites Institutions ;
- d'établir les rapports entre lesdites institutions de contrôle.

# PLAN DE LA PRÉSENTATION

S1

- **La compétence du parlement en matière de contrôle des finances publiques**

S2

- **La Chambre des Comptes**

S3

- **Les organes d'audit interne des Ministères et des administrations publiques et parapubliques**

S4

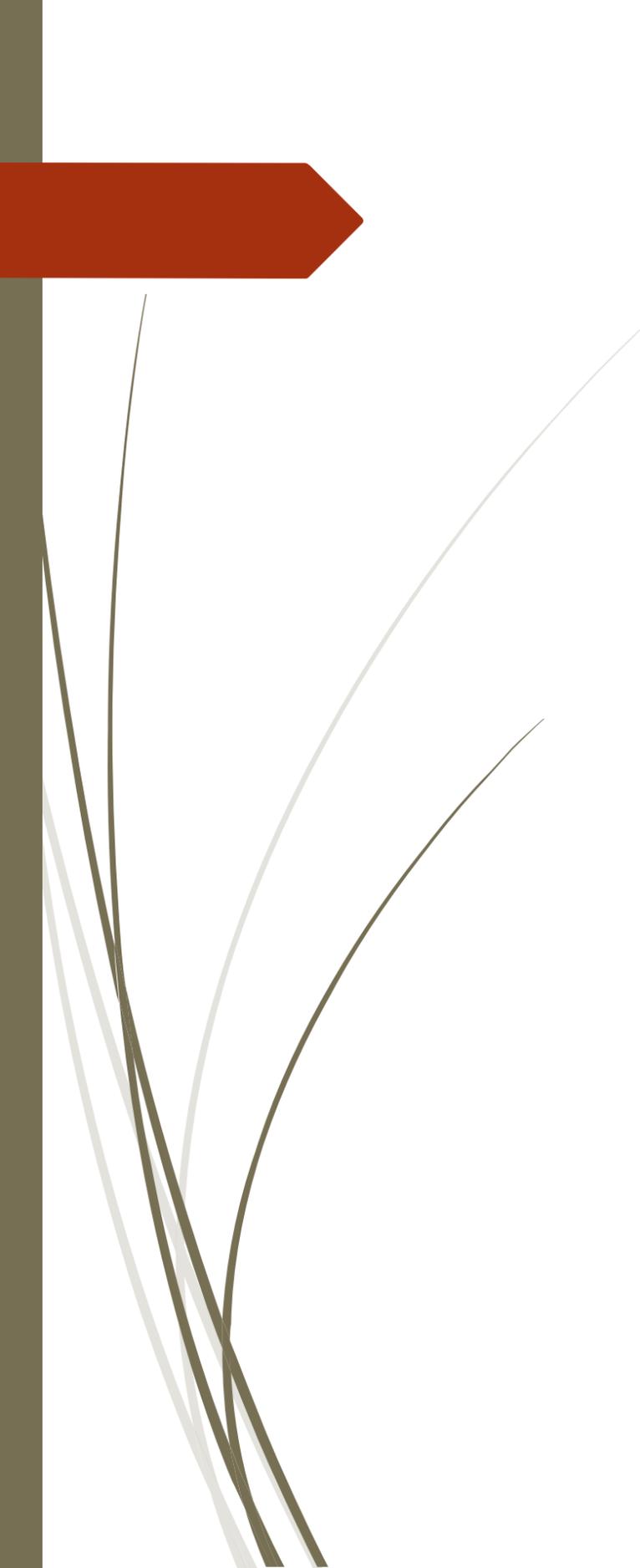
- **Les organes d'audit externe des Finances publiques**

S5

- **Les autorités spécialisées**

## **RAPPEL : Contrôle interne et Contrôle externe**

- **Dans la logique des pouvoirs**, le contrôle interne est celui qui s'opère au sein d'un pouvoir et le contrôle externe en dehors du pouvoir
- **Dans la logique fonctionnelle**, le contrôle interne est intégré aux processus d'une organisation tandis que le contrôle externe est extérieur à l'organisation
- Le contrôle interne est lui-même évalué par le contrôle externe



## **Section I**

# **Les compétences du parlement en matière de contrôle des finances publiques**

# Quelles sont les fonctions du parlement

Vote des lois

Contrôle de  
l'action du  
Gouvernement

# Quelles sont les raisons du contrôle parlementaire

- Le contrôle parlementaire comme un droit citoyen
- Le contrôle parlementaire comme mécanisme de participation des citoyens à la gestion des affaires publiques
- Le contrôle parlementaire comme corollaire de l'exécution de la loi de finances

# Les modalités du contrôle parlementaire

Ces modalités s'articulent autour de deux principales modalités :

- ➔ Contrôle interne du parlement
- ➔ Contrôle externe du parlement

# Les modalités du contrôle interne du parlement

## 1) Le contrôle réalisé par la questure

« Les questeurs sont chargés de l'évaluation, de l'audit et du contrôle des services de l'Assemblée Nationale suivant les modalités fixées par arrêté du Bureau »

# Les modalités du contrôle interne du parlement

2) Le contrôle effectué par la Commission des Finances et du budget statuant comme Commission de comptabilité budgétaire

Assure le contrôle de l'utilisation des fonds budgétisés et apure les comptes

Compte administratif

Comptes matières

Compte de gestion

# Le contrôle externe ou contrôle de l'action du Gouvernement

Les questions écrites et orales

La Commission des Finances et du Budget

•Rapporteurs, contrôle sur pièce et sur place

Les Commissions d'enquêtes parlementaires



# Rapport du Parlement avec les autres organes de contrôle

## Les parties prenantes institutionnalisées

La Chambre des Comptes

## Les parties prenantes non institutionnalisées

Les autres services spécialisés du contrôle des finances



## **Section II**

# **Le contrôle exercé par la Chambre des Comptes**

# Chambre des comptes comme juridiction spécialisée en matière financière

## Création

- Emanation de la constitution du 18 janvier 1996
- Organisée par la loi n°2003/005 du 21 avril 2003

## Attributions

- Contrôle et jugement des comptes des comptables publics et ceux des entreprises publiques
- Rend des avis sur toute question dont elle est saisie concernant le contrôle et le jugement des comptes
- Certifie la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes de l'Etat
- Assiste le parlement dans le contrôle de l'exécution des lois des finances

# Champ d'application du contrôle

## Au plan personnel

Comptables  
patents

Comptables de  
fait

## Au plan matériel

Comptes et documents annexes des comptables publics de l'Etat et de ses EP, des CTD et de leurs établissements publics et des entreprises du secteur public et parapublic



# Cadre de l'exercice du contrôle



Ce contrôle vise à s'assurer du respect des règles d'exécution des recettes et des dépenses et du principe de la séparation des ordonnateurs et des comptables. Il s'agit d'un contrôle de régularité des opérations effectuées par les comptables publics

# Les implications du contrôle juridictionnel

## Les types d'arrêtés rendus

- L'arrêt de décharge
- L'arrêt d'avance
- L'arrêt de débet

## Les autres implications

- Les injonctions
- Les réserves
- Les amendes



## **Section III**

# **Les organes d'audit interne des Ministères et des administrations publiques et parapubliques**



# La classification des organes de contrôle internes relevant du contrôle administratif

## ➤ Selon la nature de l'entité dont fait partie le contrôle interne

Administration publique

Collectivités territoriales décentralisées

Etablissements publics et entreprise publique

## ➤ Selon le moment du contrôle

a priori

concomitant

a posteriori

# Contrôle interne et audit interne: quelle nuance?

## ► Le contrôle interne

Dispositif constitué d'un ensemble de processus, de normes, d'usages et de structures permettant à une organisation de gérer avec rigueur ses activités et d'assurer l'atteinte de ses objectifs tout en minimisant les risques

Le contrôle interne n'est pas en soi une activité indépendante, mais un ensemble d'actions qui s'intègrent dans les activités opérationnelles courantes d'une entité

## ► L'audit interne

Activité menée au sein d'une organisation de manière indépendante et objective, en vue de donner à la direction une assurance sur le degré de maîtrise des opérations et de lui apporter des conseils en vue de leur amélioration

# Contrôle interne et audit interne: quelle nuance?

## Le contrôle interne

- ❑ Assurer la fiabilité des informations
- ❑ Assurer le respect et la conformité à la norme et aux politiques
- ❑ Réaliser et optimiser les opérations
- ❑ Sécuriser les actifs
- ❑ Gérer les risques

## L'audit interne

- ✓ Evaluer le système de contrôle interne et de gestion des risques
- ✓ Vérifier l'optimisation des ressources et de la performance
- ✓ Vérifier la conformité aux lois et règlements
- ✓ Evaluer la gouvernance de l'organisation
- ✓ Apporter un soutien aux gestionnaires à travers les conseils

# L'Organisation des organes d'audit interne au sein des administrations publiques

## ► L'Inspection Générale ministérielle

- ❑ Examiner et évaluer, de manière indépendante, les processus de contrôle du Ministère et de formuler
- ❑ contrôler et évaluer les performances des services par rapport aux objectifs fixés, en liaison avec le Secrétaire Général
- ❑ procéder au contrôle interne et à l'évaluation du fonctionnement des services centraux et déconcentrés, des établissements ou organismes sous tutelle, ainsi que des projets rattachés
- ❑ évaluer l'application des techniques d'organisation et méthodes ainsi que la simplification du travail administratif, en liaison avec les services compétents de la Réforme Administrative
- ❑ Mettre en œuvre une stratégie de lutte contre la corruption

# L'Organisation des organes d'audit interne au sein des administrations publiques

## ► Les prérogatives de l'Inspection Générale

Accès sans  
restriction à  
l'information

Positionnement  
institutionnel très  
élevé

Requérir la force  
publique

Disposer de  
personnels  
relevant d'autres  
services

# L'Organisation des organes d'audit interne au sein des administrations publiques

## RH

- Personnel sans formation en audit interne
- Ignorance des normes d'audit
- Absence de formation continue
- Absence de profil de carrière

## RF

- Ressources financières insuffisantes

## Autres

- Mauvaise collaboration avec le SG
- Tendance à réaliser essentiellement des évaluations de conformité
- Quasi-absence de l'initiative des missions
- Absence de suivi des recommandations



# L'Organisation des organes d'audit interne au sein des administrations publiques

## ➔ Les organes d'audit interne des EPA et entreprises publique

- ❖ Absence d'une exigence légale obligeant les EPA et les Entreprises publiques à mettre en place des organes d'audit interne
- ❖ Difficultés desdits organes à bien fonctionner
- ❖ Absence d'indépendance



## **Section 4**

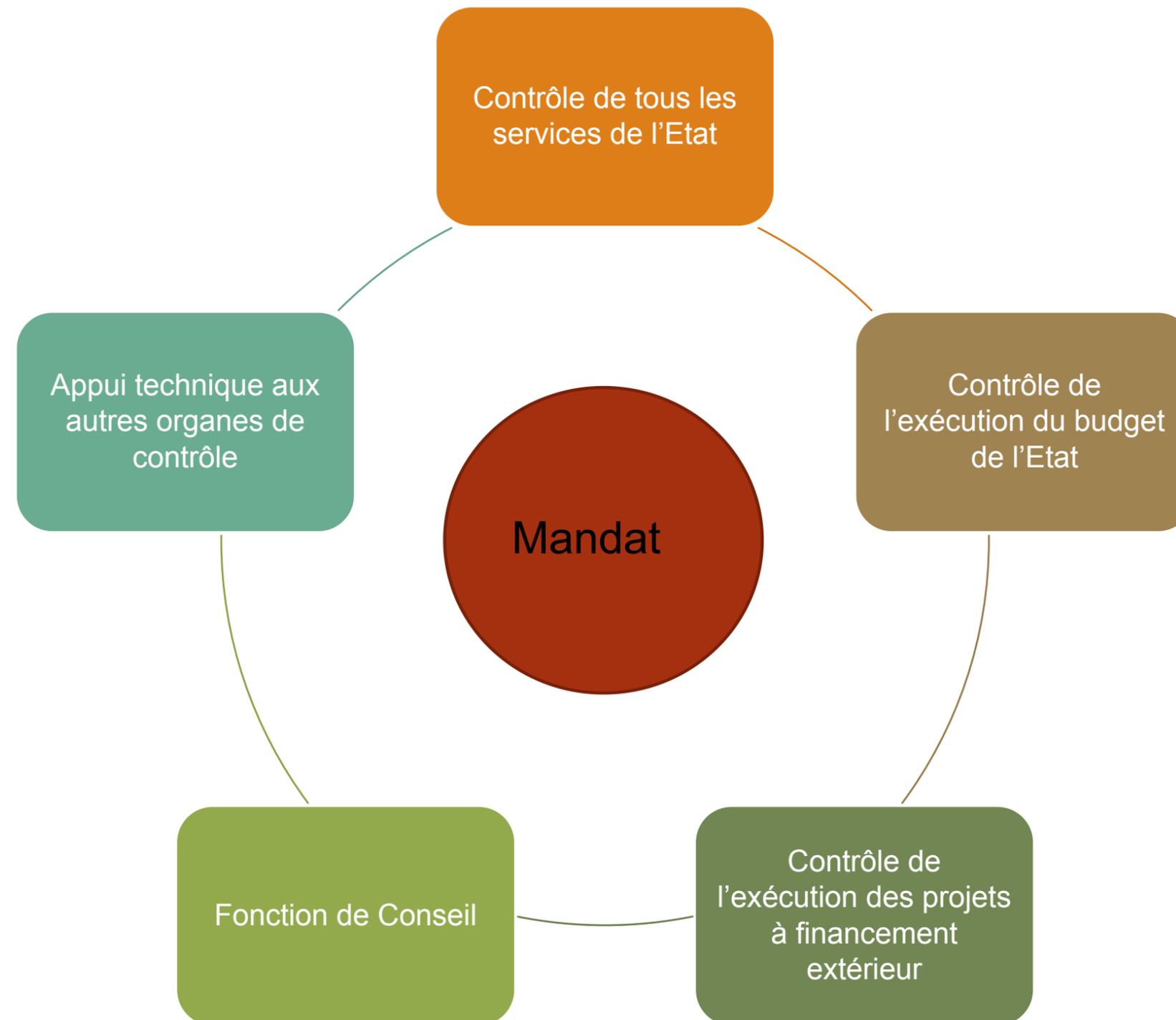
# **Les organes d'audit externe des Finances publiques**

# Le Contrôle Supérieur de l'Etat

**CONSUPE**  
ISC du Cameroun

Les autres  
organes

# Le Contrôle Supérieur de l'Etat





# **LE MINISTERE DES MARCHES PUBLICS**

- ***Le lancement des appels d'offres des marchés publics***
- ***La passation des marchés publics***
- ***Le contrôle de leur exécution sur le terrain ; la participation***
- ***Le montage financier des marchés publics, tout cela en liaison avec les départements ministériels et les administrations concernées***

# LE MINISTERE DES MARCHES PUBLICS

L'inspection  
générale

- Inspecteur Général de l'évaluation des performances des services
- Inspecteur général des contrôle des marchés publics

Direction  
Générale des  
contrôles des  
marchés publics

- Brigade centrale de contrôle des marchés des infrastructures
- Brigade centrale de contrôle des marchés des approvisionnements



# LES BRIGADES SPECIALISEES DE CONTROLES

## ➔ LA BRIGADE DE CONTRÔLE SPECIALISE DU MINEPAT

### *La Brigade des contrôles*

contrôle des réalisations physiques des programmes et projets inscrits dans le budget d'investissement public

# **DGB/LA DIVISION DU CONTRÔLE BUDGETAIRE, DE L'AUDIT ET DE LA QUALITE DE LA DEPENSE**

**Brigade du Contrôle et de l'audit**

**Brigade du Contrôle et de la solde**

- **Contrôle, audit et évaluation des programmes dans le cadre du budget de l'Etat**
- **Audit des systèmes et procédures de gestion des finances publiques**
- **Contrôle de l'exécution du Budget**
- **Contrôle des structures du traitement de la solde**



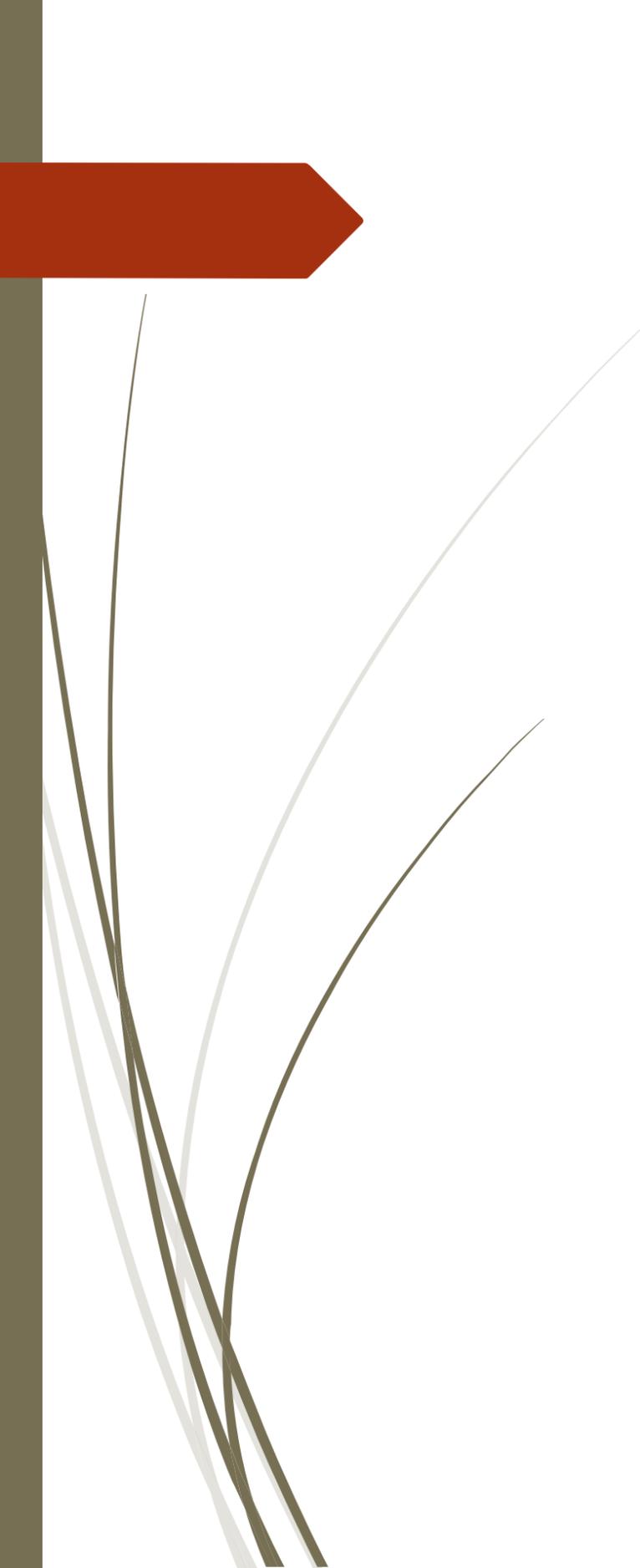
# Le COMMISSARIAT AUX COMPTES



**Vérifier les comptes**



**Certifier la régularité  
et la sincérité**



## **Section 5**

# **Les Autorités spécialisées de contrôle des finances publiques**



# Les autorités de régulation

**Les organes de régulation sont des institutions, dotées de la personnalité juridique, ayant reçu délégation de pouvoir de l'Etat pour œuvrer, en son nom et en principe en toute indépendance, à la protection de certaines libertés publiques, et/ou à la régulation de secteurs essentiels**





# **Les pouvoirs des autorités de régulation**

- **Pouvoir de réglementation**
- **Pouvoir d'arbitrage et de négociation**
- **Pouvoir de recommandation**
- **Pouvoir de suivi et de contrôle**



# Quelques organes de régulation

## 1- L'ARMP

### **L'Agence de Régulation des Marchés Publics**

En matière de contrôle, elle a pour mission de réaliser ou faire conduire des audits spécifiques, des enquêtes, contrôles et autres investigations sur la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics et sur les délégations de services publics à la demande du ministre chargé des marchés publics ou des administrations concernées



# ARMP

## Observateurs indépendants

- Consultant
- Respect de la réglementation
- Transparence
- Équité

## Auditeurs indépendants

- Cabinet
- Audit a posteriori des marchés signés au cours de l'exercice écoulé



# Quelques organes de régulation

## 2- Les autres Organes de régulation

**L'ARSEL** assure la régulation, le contrôle et le suivi des activités des exploitants et des opérateurs du secteur de l'électricité

### **Compétence en matière de contrôle**

**Contrôle et audits a priori et à posteriori**

- **Des investissements**
- **Des engagements contractuels**
- **Des projets envisagés**
- **Audit environnemental**
- **Evaluation de la performance des opérateurs**



# Quelques organes de régulation

## 2- Les autres Organes de régulation

**L'ANTIC** chargé de la promotion et du suivi de l'action des pouvoirs publics en matière des technologies de l'information et de la communication

**Compétence en matière de contrôle**

**Audit de sécurité des systèmes d'information et des réseaux de communication**

**Elle dispose d'une Division de L'audit de sécurité**



# LA CONAC

- **Met en œuvre la politique du Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la corruption**

**La CONAC a le pouvoir d'auto-saisine**

**Elle peut être saisie sur la base des plaintes ou dénonciations**

Elle réalise des contrôles qui débouchent sur des rapports d'audit mettant en lumière les causes et les recommandations appropriées

- Accès non restrictif à tous les services de l'Etat
- Contrôle physique des projets



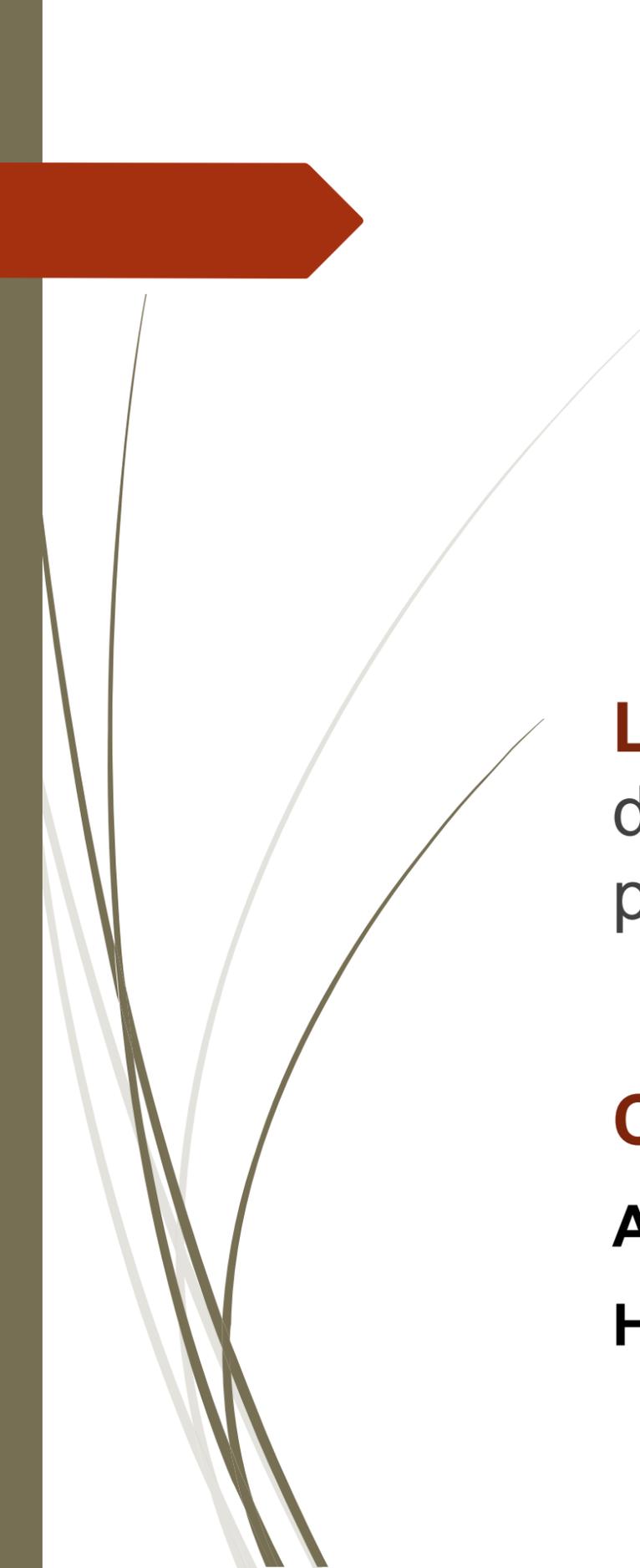
## L'ANIF

**L'ANIF dresse en principe un rapport annuels sur les techniques de blanchiment relevées sur leur territoire national et les propositions visant à renforcer la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**

### Saisine

Déclaration de soupçon de la part des organismes financiers et autres

Toutes opérations douteuses



# LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE L'UTILISATION DES FINANCEMENTS PUBLICS DES PARTIS POLITIQUES ET DES CAMPAGNES ELECTORALES

**La Commission** chargé contrôle des pièces justificatives des dépenses des financements publics octroyés aux parties politiques

**Compétence en matière de contrôle**

**Accès à l'information pertinente**

**Habilité à constater des cas de détournement des fonds**



# **LA COMMISSION DE DECLARATION DE BIENS ET AVOIRS**

**L'obligation de déclaration des biens (art 66 de la constitution)**

**Compétence en matière de contrôle**

**Vérifier l'authenticité des déclarations**

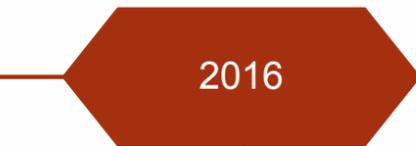
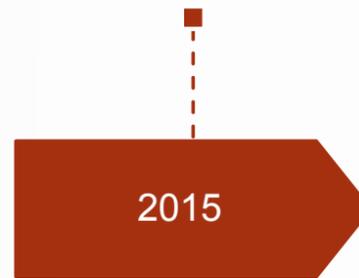
**Investigations sur les biens (en cas de non déclaration ou d'insuffisance)**



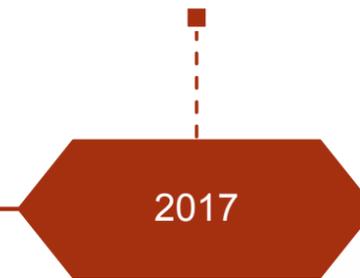
**Je vous remercie de votre bienveillante attention**



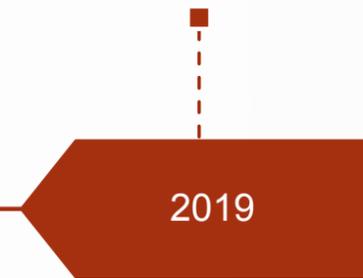
Texte lorem  
ipsum dolor sit  
amet



Texte lorem  
ipsum dolor sit  
amet



Texte lorem  
ipsum dolor sit  
amet



Texte lorem  
ipsum dolor sit  
amet

Texte lorem  
ipsum dolor sit  
amet